

Le sociétaire au coeur de l'entreprise d'économie sociale

Jean-François Draperi

Numéro 280, avril 2001

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1023663ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1023663ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut de l'économie sociale (IES)

ISSN

1626-1682 (imprimé)

2261-2599 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Draperi, J.-F. (2001). Le sociétaire au coeur de l'entreprise d'économie sociale.
Revue internationale de l'économie sociale, (280), 4-4.
<https://doi.org/10.7202/1023663ar>

Tous droits réservés © Recma, 2001

Cet document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

LE SOCIÉTAIRE AU CŒUR DE L'ENTREPRISE D'ÉCONOMIE SOCIALE

Ce numéro 280 devrait particulièrement intéresser nos lectrices et lecteurs qui s'interrogent sur l'opportunité de s'appuyer aujourd'hui sur les principes coopératifs pour développer une stratégie d'entreprise d'économie sociale. La question de l'identité de l'économie sociale et de l'économie solidaire anime, et envenime parfois, de nombreux échanges en France depuis quelques années. Michel Garrabé, Laurent Bastide et Catherine Fas sont les premiers à se risquer à l'étudier en profondeur, et la diversité des données théoriques et factuelles mobilisées par les auteurs signale à la fois la difficulté du problème et les conditions de sa maîtrise. Cette contribution est longue, mais son intérêt majeur nous a incités à la publier *in extenso*. Dans une analyse serrée de la rémunération de la vendange dans les caves coopératives du Midi, Françoise Jarrige et Jean-Marc Touzard montrent la complexification de la production viticole en relation avec la recherche qualitative et la nécessité de faire évoluer les règles coopératives. Trois articles portent sur la coopération bancaire en Grèce, en Grande-Bretagne et en France. Comme le présente Charalambos Kontoyannatos, le service des membres apparaît comme le ressort central du développement de la coopération bancaire en Grèce. On complètera utilement sa lecture par celle de l'article de Siméon Karafolas sur le crédit coopératif en Grèce paru dans le numéro 271. La réponse des banques mutualistes britanniques à la démutualisation, analysée par Christine Lagoutte, se fonde également sur la qualité et la proximité du service rendu. Cette contribution fait écho au témoignage de Graham Melmoth sur la Cooperative Wholesale Society paru dans le numéro 271. C'est encore le service aux membres qui évite au président du Crédit coopératif, de « *suivre la plus forte pente* », celle de la banalisation en 1974. Le témoignage de Jacques Moreau montre que ce choix était aussi et surtout celui du non-conformisme... et donc de la volonté contre la nécessité, avec pour précepte une règle et une seule : « *Le sociétaire doit rester [au centre] de la coopérative, de la mutuelle et l'association, car c'est lui qui légitime son existence.* » Daniel Ourman lève le voile sur une histoire inconnue : l'influence qu'a eue la coopération socialiste belge entre 1885 et 1914 sur la coopération française. Analysant le rôle central de la coopération au sein du Parti ouvrier belge, l'auteur montre également que celle-ci présente un visage plus pragmatique que doctrinaire. Cette contribution nous donne l'occasion de souligner l'importance de la coopération belge et de redire combien l'apport de ce mouvement au mouvement coopératif international, au cours de cette période, mais également avant et après elle, est insuffisamment reconnu. Ce dernier article confirme enfin qu'au-delà des doctrines, le service aux sociétaires, effectué sous leur propre responsabilité, est le fondement majeur de l'entreprise coopérative.

Jean-François Draperi ●